



### SURFACES CARREZ

Chambre : 19.38m<sup>2</sup>  
Salle d'eau : 3.90m<sup>2</sup>

Total : 23.28m<sup>2</sup>

Chambre 222



Plan de localisation R+2

**SCI ABL**  
128, Rue la Boétie  
75008 PARIS



Résidence EHPAD  
**Résidence Zoppola**  
Tonneins / Lot-et-Garonne (47)

Plan de vente

R+2  
Chambre n° 222

N° Plan <b>PV - 222</b>	Indice <b>0</b>
Date <b>20 mai 2019</b>	Echelle <b>1.50 (format A4)</b>

Plan de vente réalisé par Jean-Paul DEMEUE, Architecte, sur la base du fichier DWG du plan DOE établi par Laurent RATABOUC, Architecte DPLG, le 5 janvier 2017.



## ATTESTATION DE SUPERFICIE

**Loi 96-1107 du 18 décembre 1996 et décret n° 97-532 du 23 mai 1997**

**Loi Alur 2014-366 du 24 Mars 2014 art 54 II et IV**

**Surface habitable R111-2 Code de la construction et de l'habitation**

Le calcul de la superficie privative selon le décret n°97-532 du 23 mai 1997 est défini ainsi : Art.4-1: La superficie de la partie privative d'un lot ou d'une fraction de lot mentionnée à l'article 46 de la loi du 10 juillet 1965 est la superficie des planchers des locaux clos et couverts après déduction des surfaces occupées par les murs, cloisons, marches et cages d'escaliers, gaines, embrasures de portes et de fenêtres. Un placard dont la hauteur sous plafond est supérieure à 1,80m et au niveau du sol compte dans la superficie privative. On rajoute sa surface à celle de la pièce qu'il dessert. La surface sous un escalier dont la hauteur sous plafond est supérieure à 1,80m compte dans la superficie privative. Sont exclus : les caves, les garages, les emplacements de stationnements, les lots ou fractions de lots d'une superficie inférieure à 8m². Pour les loggias qui ont été closes, leur surface ne sera comptabilisée dans la superficie privative que si le propriétaire peut fournir une pièce officielle règlement de copropriété - Etat descriptif de division - Etat descriptif de modification plan du lot concerné.

A INFORMATIONS GENERALES					
A1	A2	A3	A4		
<b>DESIGNATION DU BIEN</b>	<b>PROPRIETAIRE DU BIEN</b>				
Adresse : <b>16 Rue Labruyère Résidence ZOPPOLA</b> Code postal : <b>47400</b> Ville : <b>TONNEINS</b> Nature du bien : <b>EHPAD</b> Etage : <b>2ème étage</b> Référence Cadastre : <b>AE333 ; DE AE517 JUSQU'À AE543</b>	Nom, prénom : <b>SCI ABL</b> Adresse : <b>128 Rue de la Boétie</b> Code Postal : <b>75008 PARIS 8E ARRONDISSEMENT</b>				
<b>A3</b>	<b>DESIGNATION DE L'OPERATEUR</b>	<b>A4</b>	<b>REFERENCE DE LA MISSION</b>		
Nom du technicien : <b>Cavelier Geoffroy</b> Adresse : <b>19 Rue de la division Leclerc Chevreuse</b> Police d'assurance : <b>151.578.922 - GAN</b> Fin de validité d'assurance : <b>30 Septembre 2020</b>	Donneur d'ordre : <b>SCI ABL</b> N° de dossier : <b>2019-2715-SCI ABL</b> Date de la visite : <b>03/10/2019</b> Date d'édition : <b>24/10/2019</b>				
<b>B METRAGE DU LOT</b>					
<b>B1</b>	<b>DESIGNATION PIECE</b>	<b>B2</b>	<b>SUPERFICIE (m2)</b>	<b>B3</b>	<b>HORS SUPERFICIE (m2)</b>
Chambre 222		23.28			
<b>B2</b>		<b>Total B2 : 23.28 m²</b>		<b>Total B3 : 0.00 m2</b>	
<b>B2</b>	<b>Superficie privative totale du lot : 23.28 m²</b>				
<b>B4</b>	<b>Surface Habitable : : 23.28 m²</b>				

C AUTRES ELEMENTS CONSTITUTIFS DU LOT NON PRIS EN COMPTE		
C1	C2	C3
		<b>HORS SUPERFICIE (m2)</b>

Observation : le règlement de copropriété ne nous ayant pas été soumis, la responsabilité de la société se voit dérogée quant à l'exactitude de la désignation et de la constitution du lot de copropriété ci-dessus défini. Les surfaces annoncées sont donc celles occupées par le demandeur.

Mission effectuée le : 03/10/2019  
Rapport rédigé en nos bureaux le : 24/10/2019

pour servir et valoir ce que de droit



**CAVELIER Geoffroy**